



---

# DÉPARTEMENT DES INSTRUMENTS À VENT – CUIVRES

---



## Table des matières

Formation instrumentale – Cor en fa .....	4
Formation instrumentale – petits cuivres (Bugle, Cornet, Trompette) .....	4
Formation instrumentale – Trombone .....	5
Formation instrumentale – Trombone basse .....	5
Formation instrumentale – Euphonium / Tuba.....	6
Formation instrumentale - Branches instrumentales .....	7
Branches secondaires .....	10
Unités de valeur .....	16
Ensembles et orchestres .....	17

## PERSONNE DE CONTACT

**CHEF DE SECTION ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026**

Philippe Schwartz ([pschwartz@vdl.lu](mailto:pschwartz@vdl.lu))

## **FORMATION INSTRUMENTALE – COR EN FA**

### **CONDITIONS D'ADMISSION**

Âge minimum : 8 ans révolus avant le 1er septembre (éveil instrumental possible sous réserve de place disponible)

Test d'admission : NON

Cours obligatoire : formation musicale, orchestre d'harmonie à partir du niveau M., MS et SUP

Type de cours : cours individuel

Organisation cours individuel : cours fixé en concertation avec l'enseignant(e)

Enseignants : M. Patrick Coljon  
M. Halsdorf Leo

## **FORMATION INSTRUMENTALE – PETITS CUIVRES (BUGLE, CORNET, TROMPETTE)**

### **CONDITIONS D'ADMISSION**

Âge minimum : 8 ans (éveil instrumental possible sous réserve de place disponible)

Test d'admission : NON

Cours obligatoire : formation musicale, orchestre d'harmonie à partir du niveau M., MS et SUP

Type de cours : cours individuel

Organisation cours individuel : cours fixé en concertation avec l'enseignant(e)

Enseignants: M. Melvin Burger  
M. Jeff Mack  
M. Pavel Nakhimovitch  
M. Adam Rixer  
M. Georges Soyka  
M. Roman Zaremba

## **FORMATION INSTRUMENTALE – TROMBONE**

### **CONDITIONS D'ADMISSION**

Âge minimum : 8 ans révolus avant le 1er septembre (éveil instrumental possible sous réserve de place disponible)

Test d'admission : NON

Cours obligatoire : formation musicale, orchestre d'harmonie à partir du niveau M., MS et SUP

Type de cours : cours individuel

Organisation cours individuel : cours fixé en concertation avec l'enseignant(e)

Enseignant : M. Vincent Debès  
M. Serguei Khmielevskoi  
Mme Simone Patz

## **FORMATION INSTRUMENTALE – TROMBONE BASSE**

### **CONDITIONS D'ADMISSION**

Âge minimum : AUCUN

Test d'admission : NON

Cours obligatoire : formation musicale, orchestre d'harmonie à partir du niveau M., MS et SUP

Diplôme requis : Diplôme du 2<sup>ème</sup> cycle en trombone

Type de cours : cours individuel

Organisation cours individuel : cours fixé en concertation avec l'enseignant(e)

Enseignant : M. Vincent Debès

## FORMATION INSTRUMENTALE – EUPHONIUM / TUBA

### CONDITIONS D'ADMISSION

Âge minimum : 8 ans révolus avant le 1er septembre

Test d'admission : NON

Cours obligatoire : formation musicale, orchestre d'harmonie à partir du  
niveau M., MS et SUP

Type de cours : cours individuel

Organisation cours individuel : cours fixé en concertation avec l'enseignant(e)

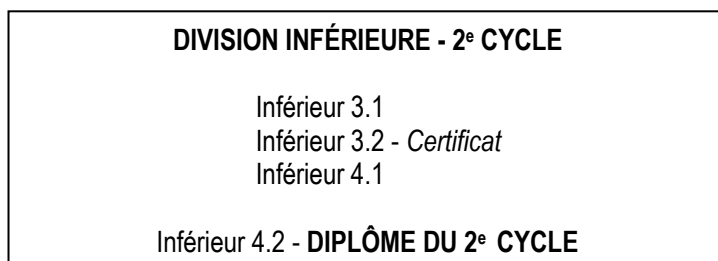
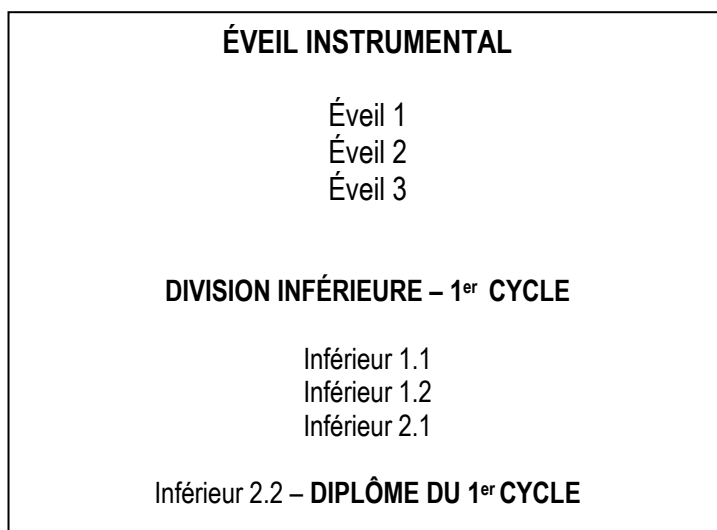
Enseignant : M. Casaba Szalay

M. Tom Braquet

M : Philippe Schwartz

# FORMATION INSTRUMENTALE - BRANCHES INSTRUMENTALES

## ORGANIGRAMME



**DIPLÔME DU 2<sup>e</sup> CYCLE**

**DIVISION MOYENNE – 3<sup>e</sup> CYCLE**

Moyen 1.1  
Moyen 1.2 - *Certificat*  
Moyen 2.1

Moyen 2.2- **DIPLÔME DU 3<sup>e</sup> CYCLE**

**DIVISION MOYENNE SPÉCIALISÉE – 3<sup>e</sup> CYCLE**

Moyen spécialisé 1.1  
Moyen spécialisé 1.2 - *Certificat*  
Moyen spécialisé 2.1

Moyen spécialisé 2.2 – **DIPLÔME DU 1<sup>er</sup> PRIX**

**DIPLÔME DU 1<sup>er</sup> PRIX**

**DIVISION SUPÉRIEURE**

Supérieur 1  
Supérieur 2 – **DIPLÔME SUPÉRIEUR**

**DIPLÔME DE CONCERT**

Concert 1  
Concert 2 – **DIPLÔME DE CONCERT**

- *Le redoublement sera possible pour une année scolaire correspondant à un niveau où un examen diplômant est prévu.*
- *Un examen obligatoire doit être passé au cours de l'année scolaire au terme de laquelle un certificat est délivré.*

## Précisions

- Âge minimum pour l'éveil instrumental :  
éveil instrumental 1 : au moins 5 ans révolus avant le 1<sup>er</sup> septembre  
éveil instrumental 2 : au moins 6 ans révolus avant le 1<sup>er</sup> septembre  
éveil instrumental 3 : au moins 7 ans révolus avant le 1<sup>er</sup> septembre
- Âge minimum pour l'admission en division inférieure : 8 ans révolus avant le 1<sup>er</sup> septembre
- Selon le progrès de l'élève, une année supplémentaire peut être accordée à l'intérieur du 1<sup>er</sup> ou du 2<sup>e</sup> cycle. Toutefois, le nombre total d'années d'études pour les 2 premiers cycles est limité à 9.
- Selon le progrès de l'élève, une année supplémentaire peut être accordée à l'intérieur des divisions moyenne et moyenne spécialisée. Toutefois, le nombre total d'années d'études pour les divisions moyenne ou moyenne spécialisée est limité à 5. Des dispositions spéciales (admission, nombre d'années d'études) sont prévues pour les élèves qui changent de la division moyenne à la division moyenne spécialisée et vice versa.
- Selon le progrès de l'élève, une année supplémentaire peut être accordée à l'intérieur de la division supérieure. Toutefois, le nombre total d'années d'études pour la division supérieure est limité à 3.

## BRANCHES SECONDAIRES

### LECTURE - DÉCHIFFRAGE ET TRANSPOSITION INSTRUMENTS À VENT

#### CONDITIONS D'ADMISSION

Âge minimum : AUCUN

Test d'admission : NON

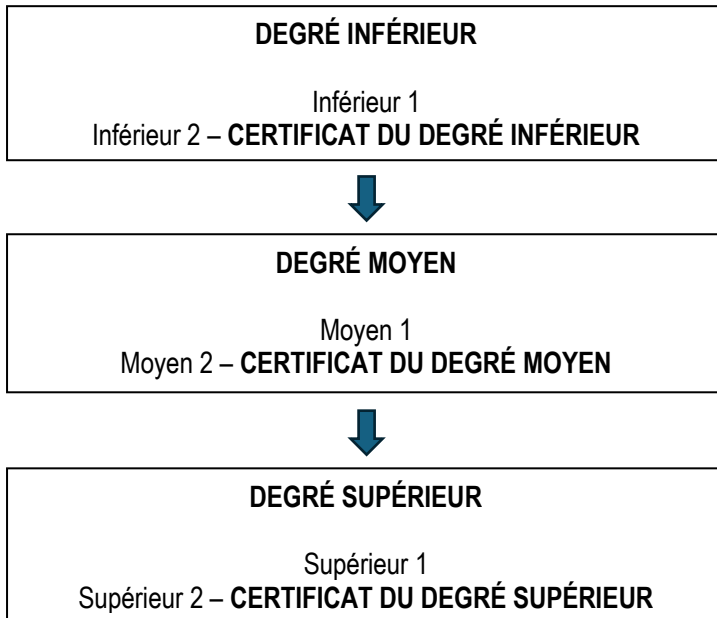
Type de cours : cours individuel

Priorité aux élèves ayant atteint le niveau moyen spécialisé.

Organisation cours individuel : cours fixé en concertation avec l'enseignant(e)

Enseignants : M. Michel Speyer

#### ORGANIGRAMME



## **Précisions :**

- L'admission en degré inférieur n'est possible qu'après l'obtention du certificat de la division inférieure de la formation instrumentale
- L'admission en degré moyen n'est possible qu'après l'obtention du certificat de la division inférieure de la formation instrumentale et du certificat du degré inférieur du cours de lecture-déchiffrage.
- L'admission en degré supérieur n'est possible qu'après l'obtention du certificat du degré moyen du cours de lecture-déchiffrage.

## **MUSIQUE DE CHAMBRE**

### CONDITIONS D'ADMISSION

Âge minimum : aucun

Test d'admission : NON

Type de cours : cours collectif

Organisation cours collectif: cours fixé en concertation avec l'enseignant(e)

Enseignants :

M. Jeff Mack

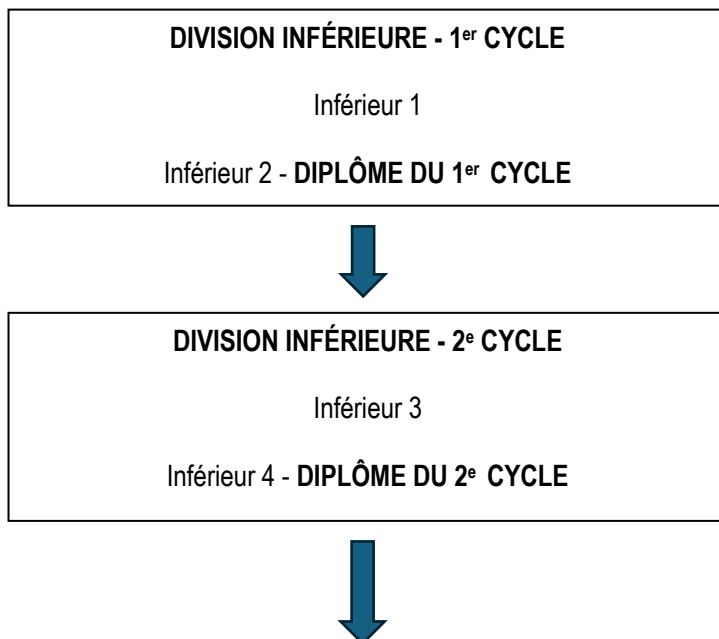
M. Pavel Nakhimovitch

M. Philippe Schwartz

M. Georges Soyka

Mme Simone Patz

### ORGANIGRAMME



**DIPLÔME DU 2<sup>e</sup> CYCLE**



**DIVISION MOYENNE – 3<sup>e</sup> CYCLE**

Moyen 1.1  
Moyen 1.2 - *Certificat*  
Moyen 2.1

Moyen 2.2- **DIPLÔME DU 3<sup>e</sup> CYCLE**

**DIVISION MOYENNE SPÉCIALISÉE – 3<sup>e</sup> CYCLE**

Moyen spécialisé 1.1  
Moyen spécialisé 1.2 - *Certificat*  
Moyen spécialisé 2.1

Moyen spécialisé 2.2 – **DIPLÔME DU 1<sup>er</sup> PRIX**

**DIPLÔME DU 1<sup>er</sup> PRIX**



**DIVISION SUPÉRIEURE**

Supérieur 1  
Supérieur 2 – **DIPLÔME SUPÉRIEUR**

## Précisions

- L'admission en division inférieure n'est autorisée qu'après l'obtention du **diplôme du premier cycle dans la branche instrumentale correspondante**.
- Selon la progression de l'élève, sur recommandation de l'enseignant et après accord du directeur, une année supplémentaire, peut être accordée à l'intérieur de la division inférieure. Le nombre total d'années d'études pour la division inférieure est limité à 5.
- Selon la progression de l'élève, sur recommandation de l'enseignant et après accord du directeur, peut être accordée à l'intérieur de la division moyenne. Le nombre total d'années d'études pour la division moyenne est limité à 5.
- L'admission en division moyenne spécialisée n'est possible que si l'élève est également admis en division moyenne spécialisée de la formation instrumentale.
- Selon la progression de l'élève, sur recommandation de l'enseignant et après accord du directeur, une année supplémentaire, peut être accordée à l'intérieur de la division moyenne spécialisée. Le nombre total d'années d'études pour la division moyenne spécialisée est limité à 5.
- Selon la progression de l'élève, sur recommandation de l'enseignant et après accord du directeur, une année supplémentaire, peut être accordée à l'intérieur de la division supérieure. Le nombre total d'années d'études pour la division supérieure est limité à 3.

## **TECHNIQUES CUIVRES**

### CONDITIONS D'ADMISSION

Âge minimum : AUCUN

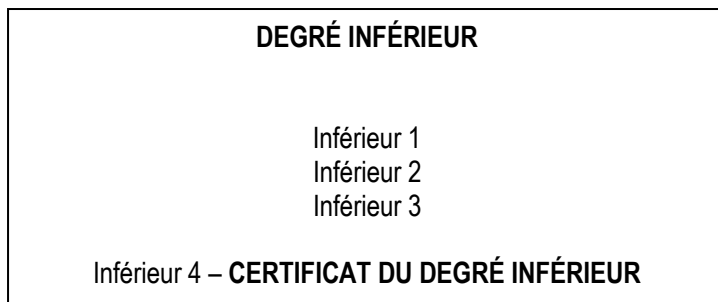
Test d'admission : NON

Type de cours : cours individuel

Organisation cours individuel : cours fixé en concertation avec l'enseignant(e)

Enseignants : M. Roman Zaremba,  
M. Jeff Mack

### ORGANIGRAMME



## UNITÉS DE VALEUR

Le système des unités de valeur est une méthode d'évaluation dans laquelle chaque branche secondaire suivie parallèlement à la branche principale est prise en compte.

Ces unités de valeur sont considérées uniquement pour les élèves se dirigeant vers la division moyenne spécialisée après l'obtention du diplôme du 2<sup>e</sup> cycle.

Elles revêtent une importance particulière en vue de l'obtention du diplôme de premier prix.

À défaut de ce dernier, l'élève ne peut poursuivre ses études en division supérieure.

Par ailleurs, les unités de valeur sont également prises en compte pour l'attribution du diplôme supérieur.

Pour plus d'informations, veuillez scanner ce QR Code ou aller sur notre site web [www.conservatoire.lu/unites-de-valeurs-uv/](http://www.conservatoire.lu/unites-de-valeurs-uv/)



## ENSEMBLES ET ORCHESTRES

### ENSEMBLE « LA BANDA »

#### CONDITIONS D'ADMISSION

Âge minimum : AUCUN

Test d'admission : NON

Type de cours : cours collectif

**Public ciblé** : Elèves du cours des classes de cuivres à partir du niveau  
Inf 1.2 et jusqu'au inf 2.2

Organisation cours collectif: cours fixé en concertation avec l'enseignant(e)

Responsable : M. Pavel Nakhimovitch

### ENSEMBLE D'EUPHONIUMS / TUBAS

#### CONDITIONS D'ADMISSION

Âge minimum : AUCUN

Test d'admission : NON

Type de cours : cours collectif

Organisation cours individuel : cours fixé en concertation avec l'enseignant(e)

Responsable : M. Philippe Schwartz

## ENSEMBLE DE TROMPETTES

### CONDITIONS D'ADMISSION

Âge minimum : AUCUN

Test d'admission : NON

Type de cours : cours collectif

Organisation cours collectif : cours fixé en concertation avec l'enseignant(e)

Responsables : M. Jeff Mack

M. Roman Zaremba

## ENSEMBLE DE CUIVRES (BRASS BAND)

### CONDITIONS D'ADMISSION

Âge minimum : AUCUN

Test d'admission : NON

Type de cours : cours collectif

**Public ciblé :** Elèves du cours des classes de cuivres à partir du niveau  
Moyen 1.1 ou Moyen spécialisé 1.1

Organisation cours collectif : cours fixé en concertation avec l'enseignant(e)

Responsable : M. Philippe Schwartz

## **ORCHESTRE D'HARMONIE JUNIOR**

### CONDITIONS D'ADMISSION

Âge minimum : aucun

Niveau requis : être titulaire du diplôme de 1<sup>er</sup> cycle jusqu'au diplôme du 2<sup>ème</sup> cycle

Test d'admission : NON

Type de cours : cours collectif

Horaire fixe : à définir

Chef d'orchestre: M. Jean Thill

## **ORCHESTRE D'HARMONIE**

### CONDITIONS D'ADMISSION

Âge minimum : aucun

Test d'admission : NON

Diplôme requis : Diplôme du 2<sup>ème</sup> cycle à l'instrument

Type de cours : cours collectif

Horaire fixe : à définir

Chef d'orchestre: M. Jean Thill

## **ORCHESTRE SYMPHONIQUE**

### CONDITIONS D'ADMISSION

Âge minimum : aucun

Test d'admission : NON

Diplôme requis : Diplôme du 2<sup>ème</sup> cycle à l'instrument

Type de cours : cours collectif

Horaire fixe : à définir

Chef d'orchestre: Philippe Koch